

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, maire sortant, pour procéder à l'installation de l'assemblée renouvelée suite au second tour de l'élection municipale le 28 juin 2020.

Ainsi que le permettaient les dispositions en vigueur et avec l'accord des services de la Préfecture de Vaucluse, la séance a eu lieu à la salle polyvalente communale « **La BOISERIE** », plus adaptée par ses dimensions à la mise en place de mesures visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19 que la salle habituelle du Conseil, en mairie.

En application des règles de distanciation, outre le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public a pu y assister dans le respect des gestes barrières et sans dépassement de la limite du nombre de places disponibles.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Louis **BONNET**, Joséphine **AUDRIN**, Georges **MICHEL**, Geneviève **GABORIT DUPILLE**, René **CECCHETTO**, Marie-Hélène **MOREL**, Jean-Louis **BOURRIE**, Sophie **CLEMENT**, Silvère **JOUBERTEAU**, Véronique **BERGER**, Vincent **FLEGON**, Angéline **LEROUX**, Auguste **DURAND**, Cécile **DEMENKOFF**, Patrick **LECOQ**, Christine **JACQUES**, Jean-Philippe **ACHARD**, Amandine **APPLANAT**, Julien **BREMOND**, Elodie **BOFFELLI**, Sundy **THIEBAUT**, Bruno **GANDON**, Eve **GALLAS**, Patrick **ZAMBELLI**, Aurélia **PISANI**, Jean-François **CLAPAUD**, Anne **MUH**, Stéphane **CLAUDON**, Maria **DUFOUR**.

M. Aimé NAVELLO, maire sortant, accueille les élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

La présidence de l'assemblée passe à M. Auguste DURAND, doyen d'âge. Mme Angéline LEROUX est désignée comme secrétaire de séance.

1- Election du maire.

Il est procédé à l'élection du maire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L2122-4 et L2222-7) :

- Sont déclarés assesseurs Mme Sophie CLEMENT et M. Silvère JOUBERTEAU.
- **M. Louis BONNET et Mme Sundy THIEBAUT** se portent candidat.
- Le vote a lieu au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 29

Suffrages blancs et/ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 27

M. Louis **BONNET** : 20 voix

Mme Sundy **THIEBAUT** : 7 voix

M. Louis BONNET ayant obtenu la majorité absolue est déclaré maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence de l'assemblée.

2 - Détermination du nombre des adjoints au maire

L'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de Mazan étant composé de 29 conseillers municipaux, le nombre d'adjoints au maire doit donc être inférieur ou égal à 8.

Il est proposé de le fixer à 8.

Adopté par 28 voix pour et 1 abstention (M. Clapaud).

3 - Election des adjoints

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L 2122-4 et L2122-7-2), le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints au maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

2 listes sont présentées :

- Liste 1 :

MICHEL	Georges	1er adjoint
AUDRIN	Joséphine	2 ^{ème} adjointe
CECCHETTO	René	3 ^{ème} adjointe
GABORIT DUPILLE	Geneviève	4 ^{ème} adjointe
BOURRIE	Jean-Louis	5 ^{ème} adjointe
MOREL	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjointe
JOUBERTEAU	Silvère	7 ^{ème} adjoint
CLEMENT	Sophie	8 ^{ème} adjointe

Liste 2 :

THIEBAUT	Sundy	1 ^{ère} adjointe
GANDON	Bruno	2 ^{ème} adjoint
GALLAS	Eve	3 ^{ème} adjointe
ZAMBELLI	Patrick	4 ^{ème} adjoint
PISANI	Aurélia	5 ^{ème} adjoint

Le vote a lieu au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 29

Suffrages blancs et/ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 25

Liste 1 : 20 voix

Liste 2 : 5 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire et installés dans leurs fonctions Mmes et Messieurs Georges **MICHEL**, Joséphine **AUDRIN**, René **CECCHETTO**, Geneviève **GABORIT DUPILLE**, Jean-Louis **BOURRIE**, Marie-Hélène **MOREL**, Silvère **JOUBERTEAU**, Sophie **CLEMENT**.

4 - Remise des écharpes à M. le Maire et aux adjoints.

5 – Prises de paroles

M. le Maire donne la parole à Mme THIEBAUT, au nom de la liste « Ensemble, construisons l'avenir de Mazan » et à M. CLAPAUD, au nom de la liste « Notre village autrement ». (Le texte de l'intervention de M. CLAPAUD, à sa demande, est annexé au présent PV).

6 - Le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts n'étant pas possible ce jour compte tenu du déplacement à La Boiserie, M. le Maire annonce que, en accord avec les représentants des associations d'anciens combattants, il aura lieu ultérieurement, lors de la reprise des séances salle du Conseil.

Il fait observer une minute de silence en mémoire des soldats français morts en opération au Mali pendant la période de confinement.

La séance est levée.

MAZAN Conseil municipal du 3 juillet 2020

Intervention de Jean-François CLAPAUD pour la liste Notre Village Autrement

Au nom de tous mes colistiers, je veux ici remercier l'ensemble des Mazanaises et des Mazanais qui nous ont soutenus tout au long de cette campagne et qui ont voté pour nous.

Attachés à l'expression démocratique nous déplorons le fort taux d'abstention qui a marqué cette élection : 20% de plus que le scrutin de 2014.

Notre programme, pour mieux vivre à Mazan, a de bonnes propositions, dans le domaine de la jeunesse et du social notamment.

Notre équipe, compétente et volontaire, y a mis toute sa conviction.

Les Mazanais ont fait un autre choix. Nous le regrettons bien sûr mais nous le respectons.

Comme je l'ai fait durant ces 6 dernières années, je continuerai, avec mes 3 collègues, de faire vivre le débat démocratique au sein du conseil.

Dans la presse et sur les réseaux sociaux, vous dites, Monsieur BONNET « depuis dimanche soir, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information que Mazan serait devenue une ville Rassemblement National. Cette information est fausse ».

Comment expliquez-vous que Madame Marine LE PEN revendiquait la victoire pour son parti sur les chaînes de télévision dès la proclamation des résultats ?

Avez-vous demandé à Madame LE PEN de cesser de faire cette affirmation, **mensongère selon vos dires**, et d'enlever dans la communication de son parti toute référence à Mazan ?

Votre liste, soutenue par le Rassemblement national, obtient aussi :

- 3 élus à la CoVe
- 11 délégués aux élections sénatoriales de septembre. Il faut se rappeler qu'une seule voix a fait basculer l'élection d'une sénatrice lors des dernières sénatoriales.

La récompense au soutien est bien là. Madame Le Pen a eu ce qu'elle voulait.

La campagne est maintenant terminée.

La mandature débute.

Avec mes amis, nous ferons vivre la démocratie municipale.

Nous veillerons aussi à ce que l'intérêt général prime toujours sur l'intérêt particulier.

